



DELIBERATION N°12-220428

**DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER
POUR LE PILOTAGE 2021 - 2022 DU PROGRAMME INDUSTRIE DU
FUTUR**

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2022

Après avoir entendu la présentation par le Président de séance :

- ▶ De ce programme visant à engager davantage de PME vers la dynamique de l'industrie du futur,
 - En allant à la rencontre des dirigeants afin de :
 - Détecter les enjeux et priorités de l'entreprise en relation avec l'industrie du futur (enjeux de modernisation, de compétitivité, de recrutement etc...),
 - Les orienter vers les dispositifs d'appui pertinents, au premier rang desquels l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Industrie du Futur » lancé en juin 2017 par la Région, le dispositif Pays de la Loire VTE, ainsi que le programme DINAMIC+ Industrie du Futur ;
 - En leur proposant des ateliers de découverte en format webinaire ou présentiel pour les sensibiliser aux enjeux de l'Industrie du Futur.
- ▶ Du montant de la subvention qu'il est prévu de demander au FEDER : 150 211 € sur un budget prévisionnel de 499 062 €

Les membres élus approuvent le projet de demande de financement FEDER pour le programme 2021 - 2022 de stimulation des PME industrielles pour rejoindre la dynamique régionale Industrie du Futur.

Quorum : 24

Votants : 33

Votes "pour" : 33

Votes "contre" : 0

Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
président de la CCI Pays de la Loire